

FORMULE 74.8

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT DE PASSATION D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Passation du testament ou du codicille de *(inscrire le nom)*

AFFIDAVIT

Je soussigné(e), *(inscrire le nom)* domicilié(e) à *(inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine du domicile)*, déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Le *(date)*, j'étais présent(e) *(inscrire en personne ou par vidéoconférence)* et j'ai vu *(inscrire le nom)* passer le document coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit.
2. *(Inscrire le nom)* a passé le document en ma présence et en celle de *(inscrire le nom de l'autre témoin ainsi que la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine de son domicile)*.
3. Le *(date)*, j'ai signé le document en présence du testateur *(inscrire par vidéoconférence, s'il y a lieu)* à titre de témoin instrumentaire

Insérer le paragraphe 4 ou 5 figurant ci-dessous si les deux témoins étaient présents lorsque chacun d'eux a signé (en plus du testateur, dont la présence est obligatoire).

4. *(inscrire le nom de l'autre témoin)* et moi-même étions tous les deux physiquement présents en même temps et avons, en présence du testateur, signé le document par vidéoconférence à titre de témoins instrumentaires.

OU

5. *(inscrire le nom de l'autre témoin)* se trouvait en ma présence, par vidéoconférence, et en présence du testateur, également par vidéoconférence, lorsque j'ai signé le document à titre de témoin instrumentaire.

Déclaré sous serment ou affirmé solennellement devant moi (choisir l'une des deux options suivantes) : en personne OU par vidéoconférence

A remplir si le serment est prêté ou l'affirmation solennelle est faite en personne :

dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, le *(date)*

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

Choisir l'une des deux options suivantes si le serment est prêté ou la déclaration est faite par vidéoconférence :

À remplir si le déposant et le commissaire se trouvent dans la même ville ou municipalité :

par (nom du déposant) dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, devant moi le (date) conformément au [Règl de l'Ont. 431/20](#), Prestation des serments ou réception des déclarations à distance.
.....

Commissaire aux affidavits (ou la mention appropriée)

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

À remplir si le déposant et le commissaire ne se trouvent pas dans la même ville ou municipalité :

par (nom du déposant) de la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, devant moi dans la (ville, municipalité, etc.) de dans le/la (comté, municipalité régionale, etc.) de, le (date) conformément au [Règl. de l'Ont. 431/20](#), Prestation des serments ou réception des déclarations à distance.

Commissaire aux affidavits (ou la mention appropriée)

Signature du commissaire (ou la mention appropriée)

Signature du déposant

REMARQUE : Si le testateur était aveugle ou a inscrit sa marque en guise de signature, ajouter la disposition suivante :

3. Avant sa passation, le document a été lu au testateur, qui (était aveugle) (a inscrit sa marque en guise de signature). Le testateur a semblé en comprendre la teneur.

AVERTISSEMENT : Un bénéficiaire ou le conjoint d'un bénéficiaire ne devrait pas être témoin.